



C'EST L'HEURE !

VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS

Vérifier l'avertisseur, c'est :

- Tester son bon fonctionnement.
- Vous assurer qu'il est installé au bon endroit, sur chaque étage de votre domicile, sans oublier le sous-sol.

Astuce :

- Procurez-vous un avertisseur avec une pile au lithium, impossible de retirer la pile!
- Rappelez-vous que la durée de vie de tout modèle est de 10 ans!

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/avertisseur-fumee/installation-entretien.html>

Dans le cadre de sa stratégie de prévention des incendies, le ministère de la Sécurité publique diffuse à tous les mois un conseil de prévention des incendies.

Le MSP et ses partenaires vous proposent cette capsule de prévention incendie intitulée « C'est l'heure! Vérifiez votre avertisseur » et tient à rappeler quelques conseils de sécurité incendie relatifs à la vérification de l'avertisseur de fumée.

Cette capsule thématique est disponible sur la page [Facebook](#), sur [Instagram](#) ou sur le [site Web](#) du ministère où il est possible de consulter l'ensemble des messages de prévention incendie.